

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE GIGNAC

Arrêté autorisant l'ouverture de festival ECAUSSYSTEME du 26 juillet 2024 au 28 juillet 2024

Le Maire de GIGNAC,

Vu l'article L 2122-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission de sécurité du 26 juillet 2024 ;

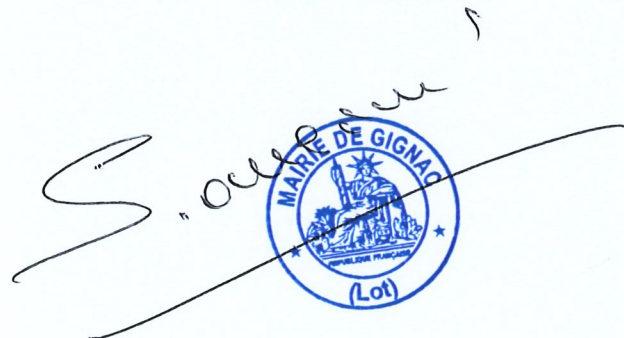

ARTICLE 1 : Autorise l'ouverture du Festival ECAUSSYSTEME les 26, 27 et 28 juillet 2024.

ARTICLE 2 : Madame le maire de la commune de Gignac, Monsieur le commandant du groupement de Gendarmerie du Lot seront chargés de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera remis et notifié à Mme Brigitte BOUYSSONIE présidente de l'Association ECAUSSYSTEME ;

A GIGNAC, le 26/07/2024

Le Maire,

Solange OURCIVAL

Date de transmission de l'acte: 26/07/2024

Date de reception de l'AR: 26/07/2024

046-214601189-AR_2024_029-AR

A G E D I